

TRANSACTION

Locaux à usage d'habitation, professionnels et terrains | Honoraires TTC maximum

Montant de la transaction	Honoraires à la charge de l'acquéreur	
De 0 à 59 999 €	10.00 %	Forfait minimum de 3000 € forfait maximum de 5000 €
De 60 000 € à 79 999 €	5 500 €	
De 80 000 € à 94 999 €	6 500 €	
De 95 000 € à 114 999 €	7 000 €	
De 115 000 € à 134 999 €	7 500 €	
De 135 000 € à 154 999 €	8 000 €	
De 155 000 € à 169 999 €	8 500 €	
De 170 000 € à 184 999 €	9 000 €	
De 185 000 € à 224 999 €	9 500 €	
De 225 000 € à 249 999 €	9 900 €	
De 250 000 à 399 999 €	4.50 %	
A partir de 450 000 €	3.50 %	

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m ²	9 € dont 2 € pour l'EDL
> 50 à 70 m ²	8 € dont 2 € pour l'EDL
> 70 à 100 m ²	7 € dont 2 € pour l'EDL
100 m ² et +	6 € dont 2 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 11 euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.
Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

- Locaux commerciaux ou professionnels

A la charge du locataire :

- **Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux)** : 10% HT (12 %TTC) du loyer annuel HT et HC
- **Rédaction du bail** : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC)
- **Renouvellement de bail** : 450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

